

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de l'intérieur

Loi fédérale sur les musées et les collections de la Confédération

La loi fédérale sur les musées et les collections de la Confédération poursuit deux objectifs: premièrement, elle fédère les musées et les collections de la Confédération autour d'objectifs communs et leur assigne un mandat cohérent. Deuxièmement, elle jette les bases juridiques d'un Musée national suisse.

Date limite: 9 juillet 2007

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral de la culture, direction, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

17 avril 2007

Chancellerie fédérale